



**Registre des Délibérations  
Séance du Conseil Municipal  
Le 27 août 2012**

[Orivalmairie@wanadoo.fr](mailto:Orivalmairie@wanadoo.fr)  
Tél.02.35.77.67.25  
Fax.02.35.78.49.47  
2 avenue des Tilleuls  
76500 Orival

L'an deux mil douze le vingt-sept août, les membres du conseil municipal, sur convocation du 13 juillet 2012, se sont réunis à la mairie d'Orival sous la présidence de Monsieur Daniel Duchesne, Maire.

Etaient présents : Mmes Goncalvès, Lacaille et Bez  
Messieurs Duchesne, Catherine, Devaux, Flamand, Beauchef, Colange, Alard,  
Picard, Leroy et Ohnimus

Etait absente excusée : Mme Malherbe

Pouvoir : Mme Malherbe a donné pouvoir à M. Duchesne

Approbation du procès-verbal précédent

Secrétaire de séance : M. Colange

I - FINANCES :

A - Emprunt :

Point sur l'ensemble des travaux de la Route des Roches et du Boulevard de la Plage à Orival :

Les travaux se montent au total à : 2 172 000 € TTC

A l'heure actuelle, les crédits budgétaires s'élèvent à 1 722 000 €

Il est donc nécessaire d'inscrire un complément à l'article 23135 de 450 000 € en section d'investissement.

Pour financer ces crédits supplémentaires, il est nécessaire de réaliser un emprunt de 400 000 € et de prélever la somme de 50 000 € sur les crédits de l'article 23131 travaux Mairie et autres bâtiments

Le Crédit Agricole nous propose un nouvel emprunt de 400 000 € au taux fixe de 3.66 % sur 10 ans soit un remboursement trimestriel de 11 986.56 €.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cet emprunt et donne délégation au Maire pour signer tous les documents relatifs à l'emprunt décrit ci-dessus.

B - Budget : Décision Modificative n° 2

Des événements ponctuels rendent nécessaires d'ajuster en plus ou en moins des prévisions de dépenses.

Ces ajustements peuvent s'opérer à tout moment par le biais de décisions modificatives.

Il vous est proposé les modifications suivantes :

Budget principal  
Section de fonctionnement

Section de fonctionnement		dépenses	recettes
Article	Libellé	Proposition DM 2	Proposition DM 2
7311	Contributions directes		-268 740
73111	Taxes foncières et taxes d'habitation		+268 740
6225	Indemnités au comptable	+100	
6226	honoraires	-100	
Total des dépenses et recettes de fonctionnement		0	0

Budget principal  
Section d'investissement

		dépenses	recettes
Article	Libellé	Proposition DM 2	Proposition DM 2
16415	Emprunts en euros		+400 000
23135	Construction voirie	+450 000	
23131	Construction mairie et autres bâtiments	- 50 000	
Total des dépenses et recettes d'investissement		+400 000	+400 000

## II – ECOLE :

### A - Point sur la rentrée :

Voici les prévisions d'effectif pour la rentrée prochaine 2012/2013:

Au Total : 96 élèves répartis dans 4 classes :

- Maternelles TPS/PS/MS : 25 élèves
- Maternelles MS/GS : 23 élèves
- CP /CE1 : 27 élèves
- CE2/CM1/CM2 : 21 élèves

### B- Ludisports:

#### Soutien de la CREA au dispositif Ludisports :

Dans le cadre de la définition des intérêts communautaires, la CREA a décidé de transférer aux communes la compétence et les moyens financiers correspondants au dispositif Ludisports.

La CREA nous reversera pour l'année 2013 et les années suivantes la somme de 1 687.30 € pour le dispositif Ludisports.

Par ailleurs, pour faciliter l'organisation de ce dispositif, la CREA nous propose à l'appui d'une convention, d'assurer la coordination logistique et la mutualisation des équipements.

Ce dispositif, mis en place il y a deux ans, avait un très grand succès. Il permet de faire découvrir aux enfants différentes disciplines sportives.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- accepte d'adhérer à ce dispositif
- donne délégation au Maire pour signer les conventions avec les différents organismes (Conseil Général 76, Profession Sport, CREA...) et tous les documents relatif à ce dispositif
- décide de demander une participation de 10 € par enfant pour l'année 2012/2013

### III - CREA :

Fonds d'Aide à L'Aménagement en section de Fonctionnement :

Le fonds d'aide à l'aménagement en section de fonctionnement pour les bâtiments communaux peut être versée par la CREA dès que la commune aura adopté une délibération et signé une convention fixant les modalités d'attribution de ce fonds de concours.

Il est proposé :

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5216-5 alinéa VI,

Vu la délibération n°4835 du 25 juin 2012, le conseil communautaire de la CREA approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours,

La commune souhaite couvrir des charges et frais de fonctionnement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- décide de demander un fonds de concours en section de fonctionnement à la CREA à hauteur de 18903 € en vue de participer au financement de l'entretien des bâtiments communaux (salles polyvalente et communale, mairie...)

L'imputation budgétaire en recette de fonctionnement est la suivante : art. 7475

- Autorise Le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

### IV - MJC :

Les Cours informatique aux personnes âgées :

L'an dernier les cours ont repris à compter du 3 novembre 2011 tous les mercredis de 14h à 16 h.

5 personnes inscrites, 3 y participent.

Le coût annuel est aux environs de 2 000 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide de suspendre ces cours pour l'année 2012/2013 en raison du faible nombre de participants.

### V – TRAVAUX :

Règlementation de la descente à bateaux

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la réglementation ci-jointe.

### VI – ETAT :

Vente de terrains :

En juin, L'Etat a vendu un terrain boisé cadastré AC 138 de 1025m2 estimé à 500€. En séance du 11 juin 2012, le conseil municipal a décidé de ne pas acquérir ce terrain.

En août, l'Etat propose de vendre deux terrains boisés cadastrés AC 131 de 485 m2 et AC 136 de 360 m2 estimé à 380 €. Pour l'Etat, nous sommes prioritaires.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas acquérir ces terrains.

## VII - Informations et questions diverses :

- La commune reçoit les Félicitation du Département dans le cadre du concours des Villes, Villages et maisons fleuries 2012.  
La cérémonie aura lieu le samedi 17 novembre 2012 à 10 h à l'Hôtel du département.
- Maisons Fleuries le 20 septembre à 18h30
- Soirée Téléthon le samedi 8 décembre 2012 à la salle du Val Doré avec un repas Couscous
- Vœux :
  - Vœux aux Orivalais avec Galette des rois, récompense Maisons Illuminées le vendredi 11 janvier 2013
  - Vœux aux corps constitués le mercredi 16 janvier 2013 à 18h30
- 4 enfants d'Orival sont partis avec le Lion's club à Gray sur mer dans la Manche  
Ils sont ravis

La séance est levée à 19 heures 45



Orivalmairie@wanadoo.fr  
 Tél.02.35.77.67.25  
 Fax.02.35.78.49.47  
 2 avenue des Tilleuls  
 76500 Orival

## Extrait du Registre des Délibérations Séance du Conseil Municipal Le 27 août 2012

L'an deux mil douze le vingt-sept août, les membres du conseil municipal, sur convocation du 13 juillet 2012, se sont réunis à la mairie d'Orival sous la présidence de Monsieur Daniel Duchesne, Maire.

Etaient présents : Mmes Goncalvès, Lacaille et Bez  
 Messieurs Duchesne, Catherine, Devaux, Flamand, Beauchef, Colange, Alard,  
 Picard, Leroy et Ohnimus

Etait absente excusée : Mme Malherbe

Pouvoir : Mme Malherbe a donné pouvoir à M. Duchesne

Approbation du procès-verbal précédent

Secrétaire de séance : M. Colange

### I - FINANCES :

#### A - Emprunt :

Point sur l'ensemble des travaux de la Route des Roches et du Boulevard de la Plage à Orival :  
 Les travaux se montent au total à : 2 172 000 € TTC  
 A l'heure actuelle, les crédits budgétaires s'élèvent à 1 722 000 €

Il est donc nécessaire d'inscrire un complément à l'article 23135 de 450 000 € en section d'investissement.

Pour financer ces crédits supplémentaires, il est nécessaire de réaliser un emprunt de 400 000 € et de prélever la somme de 50 000 € sur les crédits de l'article 23131 travaux Mairie et autres bâtiments

Le Crédit Agricole nous propose un nouvel emprunt de 400 000 € au taux fixe de 3.66 % sur 10 ans soit un remboursement trimestriel de 11 986.56 €.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cet emprunt et donne délégation au Maire pour signer tous les documents relatif à l'emprunt décrit ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
 Le 28 août 2012

Le Maire  
 Daniel Duchesne



**Extrait du Registre des Délibérations  
Séance du Conseil Municipal  
Le 27 août 2012**

[Orivalmairie@wanadoo.fr](mailto:Orivalmairie@wanadoo.fr)  
Tél.02.35.77.67.25  
Fax.02.35.78.49.47  
2 avenue des Tilleuls  
76500 Orival

L'an deux mil douze le vingt-sept août, les membres du conseil municipal, sur convocation du 13 juillet 2012, se sont réunis à la mairie d'Orival sous la présidence de Monsieur Daniel Duchesne, Maire.

Etaient présents : Mmes Goncalvès, Lacaille et Bez  
Messieurs Duchesne, Catherine, Devaux, Flamand, Beauchef, Colange, Alard, Picard, Leroy et Ohnimus

Etait absente excusée : Mme Malherbe

Pouvoir : Mme Malherbe a donné pouvoir à M. Duchesne

Approbation du procès-verbal précédent

Secrétaire de séance : M. Colange

I - FINANCES :

B - Budget : Décision Modificative n° 2

Des événements ponctuels rendent nécessaires d'ajuster en plus ou en moins des prévisions de dépenses.

Ces ajustements peuvent s'opérer à tout moment par le biais de décisions modificatives.

Il vous est proposé les modifications suivantes :

Budget principal  
Section de fonctionnement

Section de fonctionnement		dépenses	recettes
Article	Libellé	Proposition DM 2	Proposition DM 2
7311	Contributions directes		-268 740
73111	Taxes foncières et taxes d'habitation		+268 740
6225	Indemnités au comptable	+100	
6226	honoraires	-100	
Total des dépenses et recettes de fonctionnement		0	0

Budget principal  
Section d'investissement

		dépenses	recettes
Article	Libellé	Proposition DM 2	Proposition DM 2
16415	Emprunts en euros		+400 000
23135	Construction voirie	+450 000	
23131	Construction mairie et autres bâtiments	- 50 000	
Total des dépenses et recettes d'investissement		+400 000	+400 000

Pour extrait conforme,  
Le 28 août 2012

Le Maire  
Daniel Duchesne



**Extrait du Registre des Délibérations  
Séance du Conseil Municipal  
Le 27 août 2012**

[Orivalmairie@wanadoo.fr](mailto:Orivalmairie@wanadoo.fr)  
Tél.02.35.77.67.25  
Fax.02.35.78.49.47  
2 avenue des Tilleuls  
76500 Orival

L'an deux mil douze le vingt-sept août, les membres du conseil municipal, sur convocation du 13 juillet 2012, se sont réunis à la mairie d'Orival sous la présidence de Monsieur Daniel Duchesne, Maire.

Etaient présents : Mmes Goncalvès, Lacaille et Bez  
Messieurs Duchesne, Catherine, Devaux, Flamand, Beauchef, Colange, Alard, Picard, Leroy et Ohnimus

Etait absente excusée : Mme Malherbe

Pouvoir : Mme Malherbe a donné pouvoir à M. Duchesne

Approbation du procès-verbal précédent

Secrétaire de séance : M. Colange

## II – ECOLE :

### B- Ludisports:

#### Soutien de la CREA au dispositif Ludisports :

Dans le cadre de la définition des intérêts communautaires, la CREA a décidé de transférer aux communes la compétence et les moyens financiers correspondants au dispositif Ludisports.

La CREA nous reversera pour l'année 2013 et les années suivantes la somme de 1 687.30 € pour le dispositif Ludisports.

Par ailleurs, pour faciliter l'organisation de ce dispositif, la CREA nous propose à l'appui d'une convention, d'assurer la coordination logistique et la mutualisation des équipements.

Ce dispositif, mis en place il y a deux ans, avait un très grand succès. Il permet de faire découvrir aux enfants différentes disciplines sportives.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- accepte d'adhérer à ce dispositif
- donne délégation au Maire pour signer les conventions avec les différents organismes (Conseil Général 76, Profession Sport, CREA...) et tous les documents relatif à ce dispositif
- décide de demander une participation de 10 € par enfant pour l'année 2012/2013

Pour extrait conforme,  
Le 28 août 2012

Le Maire  
Daniel Duchesne



**Extrait du Registre des Délibérations  
Séance du Conseil Municipal  
Le 27 août 2012**

[Orivalmairie@wanadoo.fr](mailto:Orivalmairie@wanadoo.fr)  
Tél.02.35.77.67.25  
Fax.02.35.78.49.47  
2 avenue des Tilleuls  
76500 Orival

L'an deux mil douze le vingt-sept août, les membres du conseil municipal, sur convocation du 13 juillet 2012, se sont réunis à la mairie d'Orival sous la présidence de Monsieur Daniel Duchesne, Maire.

Etaient présents : Mmes Goncalvès, Lacaille et Bez  
Messieurs Duchesne, Catherine, Devaux, Flamand, Beauchef, Colange, Alard,  
Picard, Leroy et Ohnimus

Etait absente excusée : Mme Malherbe

Pouvoir : Mme Malherbe a donné pouvoir à M. Duchesne

Approbation du procès-verbal précédent

Secrétaire de séance : M. Colange

### III - CREA :

#### Fonds d'Aide à L'Aménagement en section de Fonctionnement :

Le fonds d'aide à l'aménagement en section de fonctionnement pour les bâtiments communaux peut être versée par la CREA dès que la commune aura adopté une délibération et signé une convention fixant les modalités d'attribution de ce fonds de concours.

Il est proposé :

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5216-5 alinéa VI,

Vu la délibération n°4835 du 25 juin 2012, le conseil communautaire de la CREA approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours,

La commune souhaite couvrir des charges et frais de fonctionnement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- décide de demander un fonds de concours en section de fonctionnement à la CREA à hauteur de 18903 € en vue de participer au financement de l'entretien des bâtiments communaux (salles polyvalente et communale, mairie...)

L'imputation budgétaire en recette de fonctionnement est la suivante : art. 7475

- Autorise Le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Pour extrait conforme,  
Le 28 août 2012

Le Maire  
Daniel Duchesne



**Extrait du Registre des Délibérations  
Séance du Conseil Municipal  
Le 27 août 2012**

[Orivalmairie@wanadoo.fr](mailto:Orivalmairie@wanadoo.fr)  
Tél.02.35.77.67.25  
Fax.02.35.78.49.47  
2 avenue des Tilleuls  
76500 Orival

L'an deux mil douze le vingt-sept août, les membres du conseil municipal, sur convocation du 13 juillet 2012, se sont réunis à la mairie d'Orival sous la présidence de Monsieur Daniel Duchesne, Maire.

Etaient présents : Mmes Goncalvès, Lacaille et Bez  
Messieurs Duchesne, Catherine, Devaux, Flamand, Beauchef, Colange, Alard,  
Picard, Leroy et Ohnimus

Etait absente excusée : Mme Malherbe

Pouvoir : Mme Malherbe a donné pouvoir à M. Duchesne

Approbation du procès-verbal précédent

Secrétaire de séance : M. Colange

**IV - MJC :**

Les Cours informatique aux personnes âgées :

L'an dernier les cours ont repris à compter du 3 novembre 2011 tous les mercredis de 14h à 16 h.  
5 personnes inscrites, 3 y participent.  
Le coût annuel est aux environs de 2 000 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide de suspendre ces cours pour l'année 2012/2013 en raison du faible nombre de participants.

Pour extrait conforme,  
Le 28 août 2012

Le Maire  
Daniel Duchesne



**Extrait du Registre des Délibérations  
Séance du Conseil Municipal  
Le 27 août 2012**

[Orivalmairie@wanadoo.fr](mailto:Orivalmairie@wanadoo.fr)  
Tél.02.35.77.67.25  
Fax.02.35.78.49.47  
2 avenue des Tilleuls  
76500 Orival

L'an deux mil douze le vingt-sept août, les membres du conseil municipal, sur convocation du 13 juillet 2012, se sont réunis à la mairie d'Orival sous la présidence de Monsieur Daniel Duchesne, Maire.

Etaient présents : Mmes Goncalvès, Lacaille et Bez  
Messieurs Duchesne, Catherine, Devaux, Flamand, Beauchef, Colange, Alard,  
Picard, Leroy et Ohnimus

Etait absente excusée : Mme Malherbe

Pouvoir : Mme Malherbe a donné pouvoir à M. Duchesne

Approbation du procès-verbal précédent

Secrétaire de séance : M. Colange

**V – TRAVAUX :**

Règlementation de la descente à bateaux :

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la réglementation ci-jointe.

Pour extrait conforme,  
Le 28 août 2012

Le Maire  
Daniel Duchesne



**Extrait du Registre des Délibérations  
Séance du Conseil Municipal  
Le 27 août 2012**

[Orivalmairie@wanadoo.fr](mailto:Orivalmairie@wanadoo.fr)  
Tél.02.35.77.67.25  
Fax.02.35.78.49.47  
2 avenue des Tilleuls  
76500 Orival

L'an deux mil douze le vingt-sept août, les membres du conseil municipal, sur convocation du 13 juillet 2012, se sont réunis à la mairie d'Orival sous la présidence de Monsieur Daniel Duchesne, Maire.

Etaient présents : Mmes Goncalvès, Lacaille et Bez  
Messieurs Duchesne, Catherine, Devaux, Flamand, Beauchef, Colange, Alard,  
Picard, Leroy et Ohnimus

Etait absente excusée : Mme Malherbe

Pouvoir : Mme Malherbe a donné pouvoir à M. Duchesne

Approbation du procès-verbal précédent

Secrétaire de séance : M. Colange

**VI – ETAT :**

Vente de terrains :

En juin, L'Etat a vendu un terrain boisé cadastré AC 138 de 1025m<sup>2</sup> estimé à 500€. En séance du 11 juin 2012, le conseil municipal a décidé de ne pas acquérir ce terrain.

En août, l'Etat propose de vendre deux terrains boisés cadastrés AC 131 de 485 m<sup>2</sup> et AC 136 de 360 m<sup>2</sup> estimé à 380 €. Pour l'Etat, nous sommes prioritaires.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas acquérir ces terrains.

Pour extrait conforme,  
Le 28 août 2012

Le Maire  
Daniel Duchesne